transport à l'hôpital. Des gendarmes étant arrivés, ce transport eut lieu dans la voiture d'un laitier, M. Hémart, qui apportait sa marchandise à Lille...

On admit Wanehuin à l'hôpital Saint-Sauveur.

Mais revenons à la maisonnette des pauvres vieux parents de Blanche Perche, tout égarés par le drame qui vient démolir le peu de bonheur de leur vie finissante.

Là, autour des deux petits cadavres, était l'aïeule qui, avec des soins touchants, procédait à leur funèbre toilette. Elle leur parlait doucement, comme à des bambins qui sommeillent :

« Laisse-toi faire, mon petiot ! Sois bien gentil avec grand-maman !... »

En haut, dans le lit des bons vieux, l'épouse geignait en réclamant ses enfants. En bas, dans la pièce obscure, les deux petits enfants semblaient être de cire, avec une tâche rouge et noire à la gorge de l'un. Et l'on n'entendait que les paroles de l'aïeule, éperdue, qui les berçait tour à tour !

Pas un regret !
Pas une larme !

On ne sait encore si l'épouse réchappera des blessures terribles qu'elle a reçues.

Quant à Wanehuin, il semble hors de danger. Il a été conduit hier après-midi, vers cinq heures, au Palais de Justice de Lille.

M. Delaté, juge d'instruction, l'a interrogé sur les mobiles de son crime. Il donna de vagues explications que nous avons reproduites plus haut.

— « Regrettez-vous au moins votre forfait ?

— » Je ne regrette rien ! C'est fait, c'est fait ! »

Pas un frisson, par une larme !

C'est un individu abêti, stupide que l'on fit sortir du cabinet du juge pour le conduire à l'infirmerie de la maison d'arrêt.

Comment expliquer cette attitude, ce crime abominable si ce n'est pas la folie ?

Cependant Wanehuin n'a jamais fait de grande maladie, à ce qu'il a déclaré du moins.

L'autopsie des enfants, pratiquée par M. le docteur Dutilleul, dira demain matin avec quelle férocité le misérable a frappé.

Il est vraisemblable que ce sont des médecins encore qui nous livreront le mystère de ce crime en examinant la mentalité troublante de Wanehuin le jaloux et l'assassin.

ALEX WILL.

LA MAISON DU CRIME, COUR MARCEAU

L'Affaire Rochette devant la Chambre

M. Fabre, procureur général, est entendu par la commission d'enquête qui convoque MM. Monis et Caillaux

La commission d'enquête, réunie, hier, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Jaurès, a entendu M. Fabre, procureur général, qui a fait les déclarations suivantes :

« Les délais qui ont été accordés par la Cour dans l'affaire Rochette ont été sollicités par l'avocat même de Rochette, M. Maurice Bernard, lequel a invoqué des raisons de santé ; or, il est d'usage, devant les tribunaux, de ne jamais discuter un renvoi demandé par un avocat dans de semblables conditions.

« Le rôle du parquet est de donner un simple avis, et c'est la Cour qui décide souverainement des délais à accorder et de leur étendue.

« Quant à l'imputation dirigée contre les magistrats d'avoir, par cette concession excessive de délais, permis la prescription de s'accomplir au profit de Rochette, c'est une pure calomnie. »

Et M. le procureur général Fabre en fait la démonstration.

M. Jaurès, président de la commission, demande alors à M. le procureur général « s'il n'a pas eu à subir des influences politiques » ?

M. le procureur général répond :

« J'ai eu l'occasion de m'entretenir de l'affaire avec deux anciens présidents du conseil successivement, M. Monis d'abord, M. Caillaux ensuite, mais je n'ai eu à recevoir ni à subir aucune injonction quelconque de la part de ces messieurs ; l'on a causé de l'affaire comme tout le monde en causait, et rien de plus. »

M. le procureur général ajoute « qu'il n'a pas autre chose à dire, parce qu'il se considère comme lié par le secret professionnel dans des conversations de ce genre ».

Après le départ du procureur général, une discussion assez vive s'engagea entre les membres de la commission divisée en deux clans. Les uns, partisans de l'audition des deux anciens présidents du conseil ; les autres, la trouvant inutile, estimant qu'elle n'apporterait aucun éclaircissement. Le président, Jaurès, partisan de l'audition de MM. Monis et Caillaux, pose presque la question de confiance, estimant qu'il serait obligé de se retirer s'il ne rallliait les membres de la commission à sa proposition.

L'audition de MM. Monis et Caillaux fut alors décidée, et la commission s'ajourna à mercredi matin.

M. Monis devant la Commission

Paris, 20 mars. — La commission d'enquête de l'affaire Rochette s'est réunie ce matin à 10 heures et demie. M. Monis, ancien président du conseil qui avait été convoqué a été aussitôt introduit.

Voici le procès-verbal de la réunion :

JAURES. — Nous voulons vous demander des éclaircissements sur les faits auxquels a fait allusion M. le procureur général. M. Fabre a dit qu'il avait eu un entretien avec vous au sujet de l'affaire Rochette et comme le parquet est intervenu dans la marche de l'affaire il nous a dit que le président de la Chambre des appels correctionnels avait fait savoir d'abord à Me Maurice Bernard qu'il ne lui accorderait pas le délai très long qu'il lui demandait.

Le parquet a fait entendre qu'il valait mieux l'accorder. Le procureur général sans établir aucune connexité d'ailleurs entre ces faits nous a dit qu'il avait eu avec vous une conversation au sujet de l'affaire Rochette. Pourriez-vous nous dire pourquoi vous l'aviez appelé ?

La protestation de M. Monis

M. MONIS. — Avant de répondre à votre question je vous demande la permission de présenter quelques observations préliminaires.

J'ai reçu de vous la lettre suivante :

Monsieur le Président,

A la suite des déclarations faites par le procureur général M. Fabre la commission de l'affaire Rochette m'a chargé de vous prier de vouloir bien vous entretenir avec elle demain mercredi à 10 heures et demie.

Veuillez agréer, etc...

Jean Jaurès.

Cette lettre est conçue dans des termes exquis et à la politesse que vous m'avez témoignée j'ai tenu à répondre par une politesse égale : c'est ce qui explique que je sois devant vous. J'ai l'intention de montrer à la commission toute la déférence que je lui dois. Je parlerai devant elle avec respect. Mais je demanderai à parler avec indépendance. Je me demande où vous avez puisé le droit de me faire appeler devant la commission ?

La commission si je ne m'abuse a été nommée pour faire une enquête sur des faits déterminés qui sont tous antérieurs à mon entrée au pouvoir. Or, faire une enquête c'est agir d'une façon exceptionnelle qui ne peut être tolérée qu'à la condition de s'en tenir aux termes du mandat qu'on a reçu du Parlement.

Je ne suis rattaché par aucun lien à l'affaire sur laquelle vous enquêtez. Il n'y a absolument rien qui justifie ma présence devant vous. Un juge d'instruction, un procureur de la République procéderait comme vous l'avez fait. Ce juge d'instruction a une juridiction sur tout. Mais les parlementaires n'ont qu'une juridiction spéciale. C'est celle qui leur est concédée par la Chambre dans les limites du mandat qui leur est donné. Or, voici la situation dans laquelle je me trouve par rapport à vous. Je n'ai pas l'honneur d'appartenir à votre assemblée. J'ai été chef du gouvernement et à ce titre, avant même d'avoir le souci de ma défense, je suis obligé de me préoccuper de ne pas poser des précédents qui pourraient enchaîner ou mes collègues du Sénat ou plus tard mes successeurs à la direction des affaires. J'estime que ma convocation est complètement et juridiquement inutile. En effet, vous rechercherez les influences qui auraient pu provoquer un renvoi de l'affaire Rochette sur le fond même de cette affaire. Si vous vous reportez aux jugements et aux arrêts, vous constaterez qu'au moment où le renvoi a été ordonné il n'a eu aucun effet juridique sur la suite de l'affaire.

Suis-je accusé ? Puis-je être témoin ?

Si je suis un accusé dites-le moi !

Si je ne suis pas un accusé, est-ce que je peut être un témoin ?

[illegible] Rousseau sur le secret professionnel en matière politique. Puis il demande : Dans mon passé il n'y a rien qui justifie la mesure dont je suis l'objet. Y a-t-il une heure, une minute quelconque où l'on m'ait vu en rapport avec des financiers du genre de Rochette ? Y a-t-il trace dans ma vie d'une spéculation financière quelconque ?

Quel intérêt avez-vous à me réserver après le drame sanglant qui m'a éloigné des affaires publiques, cette rentrée honteuse devant la Chambre ? C'est la première fois que j'entre dans cette Chambre depuis que j'ai été si cruellement atteint. Je suis venu ici pour être poli : je suis venu aussi pour protester et je proteste de toute mon énergie.

Si vous voulez couvrir le pays d'un nouveau scandale, l'heure est mal choisie.

Et M. Monis fait allusion aux difficultés de la politique extérieure.

M. MONIS. — Ni l'heure intérieure ni l'heure extérieure ne nous permettent de nous déchirer les uns contre les autres. Je serai victime, si vous le voulez, de votre injustice, mais une victime fière et silencieuse.

Jaurès s'explique

JAURES. — Je n'ai rien à répondre ici aux observations personnelles de M. Monis. Je regrette qu'il se soit mépris sur le sens de la démarche de la commission. Nous avons reçu mandat de la Chambre de lui indiquer toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi l'arrestation du financier Rochette et de vérifier si dans toute la marche de la procédure les règles de la justice ont été observées.

Et Jaurès fait observer que d'autres chefs du gouvernement ont été entendus par la commission.

JAURES. — Nous avons cru qu'à propos du fait nouveau qui faisait dans la presse l'objet d'une controverse, notre devoir était de recueillir et d'entendre tous les renseignements qui pouvaient éclairer la Chambre sur les conditions dans lesquelles fonctionne la justice. Nous avons entendu le procureur général, qui a indiqué, avec une réserve transparente, sans le dire formellement que, s'il avait fait une démarche, il croyait être d'accord avec le chef du gouvernement, puisqu'il affirme avoir eu un entretien au sujet de l'affaire Rochette avec un ancien président du conseil.

M. FRANKLIN BOUILLON. — Puisque M. Monis, qui a été notre chef de parti au gouvernement, nous a dit : « Pourquoi m'avez-vous infligé cette humiliation ? », je considère comme un devoir de conscience de ne pas lui laisser supposer que nous n'avons pas senti le danger dont il se plaint.

M. MONIS. — Je prie la commission de rapporter à la Chambre ce que je viens de lui dire. J'ai une confiance entière et profonde dans la commission et aussi dans la Chambre. J'attends la décision qui suivra ces événements avec autant de respect que de confiance. J'ai dit qu'en aucun cas je ne m'étais préoccupé de l'affaire Rochette, qu'en aucun cas je ne m'étais immiscé dans les poursuites contre Rochette, que je n'avais paralysé en aucune façon, gêné en quoi que ce soit, l'action du parquet. Je le répète et tous ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas capable de me mêler d'une affaire de ce genre.

JAURES. — Je ne pose aucune question, parce qu'il n'est pas de ma dignité de poser une question à laquelle on déclare d'avance qu'il ne sera pas répondu.

M. André LEFEBVRE. — Je m'associe aux observations de M. Franklin Bouillon. C'est moi qui ai fait remarquer que si l'on voulait avoir des renseignements sur une conversation entre un fonctionnaire et un ministre, c'était au ministre qu'il fallait s'adresser.

M. MONIS. — Si au lieu de la solennité d'une commission votre invitation eut ressemblé à une invitation à une tasse de thé...

JAURES. — Allez-vous me faire grief du ton respectueux que j'ai toujours eu à votre égard ?

M. MONIS. — Non, je dirai que nous avons été respectueux l'un pour l'autre et nous nous sommes manifesté une sympathie qui remonte à 25 ans. Si au lieu de cette procédure formidable nous étions dans une réunion amicale en deux minutes je vous aurais tout dit...

JAURES. — Il vaudrait mieux que vous nous le disiez.

M. André LEFEBVRE. — Je ne le crois pas. Nous nous sommes trouvés ici un grand nombre à penser que cette audition était inutile et présentait des inconvénients.

M. MONIS. — Je vous remercie. Je vous répète mon premier mot qui sera mon dernier : respect et confiance.

M. Monis se retire. La séance est levée.

Séance de l'après-midi

ON ENTEND M. BIDAUT DE L'ISLE

Paris, 20 mars. — A une heure et demie la séance de la commission est reprise.

M. Bidaut de l'Isle, le président de la chambre des appels correctionnels, est introduit.

JAURES. — Dans quelles conditions la remise de l'affaire Rochette a-t-elle été accordée ?

M. BIDAUT DE L'ISLE. — Je suis un peu étonné d'être appelé comme magistrat. Je suis venu par déférence pour la commission. L'affaire Rochette devait comporter de 20 à 30 audiences.

M. Bidaut de l'Isle entre dans de longues explications concernant son attitude dans la procédure Rochette et les raisons qui lui ont fait remettre l'affaire jusqu'en décembre.

[illegible] prendre les affaires dans l'ordre où elles ont été jugées par le tribunal.

M. BIDAUT. — Oui.

M. RIBIERE. — D'une part vous pouvez affirmer que votre entretien avec le parquet général n'a été pour rien dans votre décision. D'autre part vous pouvez affirmer que vous avez fait tout votre possible pour hâter le jugement de cette affaire.

M. BIDAUT — Oui, elle a eu un tour de faveur.

M. Bidaut se retire. La séance est levée.

A LA CHAMBRE

Paris, 20 mars. — Cette séance exceptionnelle a attiré un public relativement nombreux. Et parmi les spectateurs on remarque la présence de MM. Rochette et Marix.

Les débats pour Rochette ont un intérêt tout spécial, puisqu'on discute les conclusions du rapport de M. de Folleville, fait au nom de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette.

La séance est présidée par M. Puech.

M. DE FOLLEVILLE expose dans quelles conditions Rochette a été arrêté.

Le rapporteur explique ensuite dans quelles conditions la faillite du Crédit Minier fut prononcée par le tribunal de commerce.

M. de Folleville arrive aux délais accordés à Rochette.

M. DE FOLLEVILLE. — Quant aux délais de 8 mois accordés à M. Rochette, ils ne sont pas de nature, si prescription il y a, à faire bénéficier M. Rochette de la prescription.

M. DELAHAYE. — Alors, pourquoi les lui a-t-on accordés ?

M. DE FOLLEVILLE. — La prescription était acquise à M. Rochette 6 jours avant le jour fixé pour sa comparution devant la cour d'appel.

Dans ces dix dernières années, les émissions se sont élevées à 45 milliards ; la valeur des actions émises est aujourd'hui de 33 milliards. C'est donc 12 milliards de pertes pour l'épargne française.

Il est temps de passer des paroles aux actes. (Applaudissements.)

Jaurès à la tribune

JAURES entre dans tous les détails de l'arrestation de Rochette. Il rappelle le rôle de MM. Clemenceau, Lépine, Yves Durand, le rôle des experts et l'intervention du plaignant Gaudrion. Il fait ensuite allusion aux remises accordées à Rochette.

JAURES. — A la fin de sa déposition d'hier, le procureur a déclaré que, s'il s'était entretenu de l'affaire Rochette avec un ancien président du conseil, il n'en devait pas compte à la commission.

M. Monis, entendu ce matin, a déclaré qu'il s'était rendu par déférence auprès de la commission, mais qu'il croyait n'avoir rien à nous dire.

S'il était vrai, par hypothèse, que le parquet soit intervenu pour demander la remise au delà des délais habituels, et s'il était vrai qu'il l'eût fait sur l'intervention d'un chef du gouvernement, qui n'était pas son chef immédiat, c'est un acte sur lequel le parlement devrait demander des éclaircissements. Le procureur général a dit trop ou trop peu. De quel droit ne dit-il pas toute la vérité ? Il faut que la lumière soit faite sur la marche de la justice. Est-il vrai qu'il y ait ou non des interventions sans qu'il y ait des traces ?

Il appartiendra à M. le garde des sceaux d'interroger M. le procureur général sur ce point.

Il faut que se ferment des plaies qui vont s'élargissant. Il faut que la justice soit juste. (Applaudissements à l'extrême gauche et au centre.)

Réponse du Garde des Sceaux

Briand, garde des sceaux, monte alors à la tribune et affirme, en commençant, la bonne foi de la préfecture de police et du parquet, puis il rappelle à son tour comment le parquet fut amené à ouvrir une information.

BRIAND. — La vérité est que, tant au Parquet qu'à la Préfecture de police, arrivaient sinon des plaintes régulières, du moins des demandes de poursuites.

Tout le monde rend justice à M. Lépine. C'est un honnête homme. (Applaudissements et interruptions à l'extrême-gauche.)

Je ne devrais pas avoir à le défendre ici. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.

LAVAUD. — C'est une honte de défendre Lépine.

ROUANET. — Par votre bouche surtout !

BRIAND répète : « M. Lépine est un honnête homme ! » (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

ROUANET. — Je n'ai jamais cru autrefois à la sincérité de vos exagérations de langage contre le préfet de police. Mais je trouve aujourd'hui assez singulier de vous voir faire son apologie. Applaudissements à l'extrême-gauche.)

BRIAND. — Je suppose que ce n'est pas faire l'apologie de quelqu'un de dire de lui que c'est un honnête homme. Naturellement M. Lépine tenait au courant de ses préoccupations son chef, M. Clemenceau. Il a cru faciliter l'œuvre du Parquet par la recherche d'un plaignant.

M. DELAHAYE. — Pourquoi n'avez-vous pas tenu à Rochette après sa condamnation le langage que vous lui aviez tenu avant son arrestation ?

Pourquoi l'avez-vous laissé lancer de nouvelles affaires ?

BRIAND. — Je ne traite pas à la chancellerie, à ce moment.

M. DELAHAYE. — Il fallait y être. (Rires.)

BRIAND. — Je vous rendrai cette justice que vous avez tout fait pour que je n'y sois pas. (Rires.) Il y a eu peut-être une maladresse de la part de la Préfecture de police ; mais les reproches qu'on lui a adressés sont excessifs.

Briand fait des réserves sur certaines parties des conclusions de la commission d'enquête ; mais il promet une réforme.

Puis, il continue :

BRIAND. — Le gouvernement ne saurait se rallier à des conclusions qui contiennent un blâme indirect contre le ministre de l'intérieur, le préfet de police et même la chancellerie. Ce serait en contradiction avec les constatations de la commission.

Dans cette affaire, personne n'est coupable.

M. DELAHAYE. — Je demande l'affichage du discours du garde des sceaux (Hilarité). C'est cela, personne ne doit être blâmé, tout le monde a fait son devoir !

BRIAND. — Quant à l'incident porté à la tribune par M. Jaurès, je ne connais pas le texte des dépositions faites devant la commission. Je ne pourrais émettre une opinion qu'après en avoir pris connaissance.

Les blâmes sont repoussés

Après une nouvelle intervention de MM Delahaye et Jaurès, on vote les deux premiers paragraphes des conclusions, et on rejette le troisième, qui implique des blâmes, par 360 voix contre 164.

Les deux paragraphes suivants comportent aussi un blâme contre la Préfecture de police. Ils sont repoussés par le gouvernement.

JAURES. — Je demande si quelqu'un ose contester la réalité des faits constatés par ces deux paragraphes ?

BRIAND. — Je ne conteste pas. Je dis seulement que ce texte ainsi présenté ne peut pas être voté, que vous ne pouvez pas donner contre la Préfecture de police une arme dont on pourra se servir autre part, dans une audience...

JAURES. — On vous demande simplement de déclarer qu'il est non avenu tout ce qu'a fait la commission d'enquête, toutes les constatations auxquelles ont abouti ses travaux. Prenez vos responsabilités, Messieurs.

La Commission aura fait tout son devoir.

BRIAND. — Il y a plusieurs manières de dire la vérité. (Exclamations.)

M. DELAHAYE. — Non, il n'y en a qu'une.

M. POURQUERY DE BOISSERIN. — Avec ces procédés, la Chambre n'aura plus le droit de nommer une commission d'enquête. Elle les ridiculise toutes par avance.

BRIAND. — Non, le gouvernement ne peut pas accepter un texte où on laisse entendre que la Préfecture de police s'est prêtée sciemment à une machination.

Les deux paragraphes sont repoussés par 376 voix contre 105.

Les derniers paragraphes sont adoptés.

Ils invitent le gouvernement à étudier et à proposer à la Chambre toute une série de mesures de nature à protéger l'épargne publique.

L'ensemble est adopté à l'unanimité des 527 votants.

La séance est levée à 7 heures 10.

Nouvelles Parlementaires

Les dépenses de l'enseignement primaire

Paris, 20 mars. — La commission consultative de l'enseignement, dont font partie les maires des quatre grandes villes de France, des représentants de la municipalité parisienne et des membres des administrations de l'instruction publique et des finances, s'est réunie ce matin au ministère de l'Instruction publique.

Elle a émis l'avis qu'il y avait lieu de proposer au gouvernement une nouvelle répartition des dépenses de l'enseignement primaire en vue de dégrever les villes des augmentations de dépenses occasionnées par les lois récentes.

La commission se réunira à nouveau à bref délai pour arrêter le texte définitif de ses résolutions.

A la Commission du Budget

Paris, 20 mars. — La commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Cochery. M. Clémentel a fait approuver son rapport concluant à l'adoption sous réserves, de diverses modifications au projet de loi concernant l'aéronautique militaire.

D'autre part la commission a donné un avis favorable à l'adoption du projet de loi sur la télégraphie militaire. La commission a examiné le projet de loi tendant à l'abrogation du protocole, à la convention de Bruxelles relative au régime des sucres.

Le rapport de M. Chéron sur cette question a été adopté.

La Commission a ensuite commencé l'examen du projet de loi sur les caisses des écoles. Elle a chargé M. Viviani de lui présenter un texte modifié à sa prochaine séance.

Elle a approuvé le projet concernant le paiement des droits sur les affiches lumineuses et l'ouverture de crédits pour les pensions civiles.

La Réforme Electorale

Paris, 20 mars. — La commission du suffrage universel a procédé à la revision de quelques-uns des articles au projet sur la réforme électorale, pour les mettre en harmonie avec le vote du Chambre supprimant le vote cumulatif.

Les dispositions essentielles ayant été adoptées la commission demandera que la discussion se poursuive dans l'ordre des articles du projet. C'est donc l'article 3 fixant le nombre des députés qui sera examiné par la Chambre dans sa prochaine séance sur la réforme électorale.

UNE DECLARATION DE M. BUISSON

A la gauche radicale socialiste, M. Ferdinand Buisson, président de la commission du suffrage universel qui fut jusqu'à ce jour défenseur intrépide des textes de cette commission a fait une importante déclaration :

« Nous sommes à cette heure dans une situation inextricable a-t-il dit. Je reconnais qu'il faut en sortir et je pense avec le gouvernement qu'une réforme électorale ne peut aboutir qu'avec le concours de la majorité républicaine. La question qui divise le plus les républicains est celle du quotient électoral. Ce système n'est pas intangible. En tout cas je suis prêt à me rallier à la proposition du retrait d'urgence à la condition que les groupes de gauche trouvent une formule conforment à l'article premier, c'est-à-dire qui assure la représentation des minorités ».

Ces déclarations de M. Ferdinand Buisson ont causé une vive émotion dans les couloirs.

Au groupe républicain socialiste, on a décidé de donner mandat aux représentants à la délégation des gauches MM. Viviani, Grodet, Breton, de se joindre aux autres délégués des groupes de gauche pour demander au gouvernement de poser la question de confiance sur le retrait de l'urgence.

Cette décision a été prise à l'unanimité proportionnalistes compris.

FEUILLETON DU 21 MARS. — N° 8

Bel-Ami

PAR

Guy de Maupassant

Eu Duroy répondit : — Je vous le laisse, je l'ai lu. Il y a d'ailleurs aujourd'hui, dedans, une chose très intéressante.

Il ne désigna pas la chose, mais il vit, en s'en allant, un de ses voisins prendre la *Vie Française* sur la table où il l'avait laissée.

Il pensa : « Que vais-je faire, maintenant ? » Et il se décida à aller à son bureau toucher son mois et donner sa démission. Il tressaillait d'avance de plaisir à la pensée de la tête que ferait son chef et ses collègues. L'idée de l'effarement du chef surtout, le ravissait.

Il marchait lentement pour ne pas arriver avant neuf heures et demie, la caisse n'ouvrant qu'à dix heures.

Son bureau était une grande pièce sombre, où il fallait tenir le gaz allumé presque tout le jour en hiver. Elle donnait sur une cour étroite, en face d'autres bureaux. Ils étaient huit employés là dedans, plus un sous-chef dans un coin, caché derrière un paravent.

Duroy alla d'abord chercher ses cent dix-huit francs vingt-cinq centimes, enfermés dans une enveloppe jaune et déposés dans le tiroir du commis chargé des paiements, puis il pénétra d'un air vainqueur dans la vaste salle de travail où il avait déjà passé tant de jours.

Dès qu'il fut entré, le sous-chef, M. Potel, l'appela :

— Ah ! c'est vous, monsieur Duroy ? Le chef vous a déjà demandé plusieurs fois. Vous savez qu'il n'admet pas qu'on soit malade deux jours de suite sans attestation du médecin.

Duroy, qui se tenait debout au milieu du bureau, préparant son effet, répondit d'une voix forte :

— Je m'en fiche un peu, par exemple !

Il y eut parmi les employés un mouvement de stupéfaction, et la tête de M. Potel apparut, effarée, au-dessus du paravent qui l'enfermait comme une botte.

Il se barricadait là dedans, par crainte des courants d'air, car il était rhumatisant. Il avait seulement percé deux trous dans le papier pour surveiller son personnel.

On entendait voler les mouches. Le sous-chef, enfin, demanda avec hésitation : — Vous avez dit ?

— J'ai dit que je m'en fichais un peu. Je ne viens aujourd'hui que pour donner ma démission. Je suis entré comme rédacteur à la *Vie Française* avec cinq cents francs par mois, plus les lignes. J'y ai même débuté ce matin.

Il s'était pourtant promis de faire durer le plaisir, mais il n'avait pu résister à l'envie de tout lâcher d'un seul coup.

L'effet, du reste, était complet. Personne ne bougeait.

Alors Duroy déclara : — Je vais prévenir M. Perthuis, puis je viendrai vous faire mes adieux. — Et il sortit pour aller trouver le chef qui s'écria en l'apercevant :

— Ah ! vous voilà. Vous savez que je ne veux pas...

L'employé lui coupa la parole :

— Ce n'est pas la peine de gueuler comme ça...

M. Perthuis, un gros homme rouge comme une crête de coq, demeura suffoqué par la surprise.

Duroy reprit : — J'en ai assez de votre boutique. J'ai débuté ce matin dans le journalisme, où on me fait une très belle position. J'ai bien l'honneur de vous saluer.

Et il sortit. Il était vengé.

Il alla en effet serrer la main de ses anciens collègues, qui osaient à peine lui parler, par peur de se compromettre, car on avait entendu sa conversation avec le chef, la porte étant restée ouverte.

Il se retrouva dans la rue avec son traitement dans sa poche. Il se paya un déjeuner succulent dans un bon restaurant à prix modérés qu'il connaissait : puis ayant encore acheté et laissé la *Vie Française* sur la table où il avait mangé, il pénétra dans plusieurs magasins où il acheta de menus objets, rien que pour les faire livrer chez lui et donner son nom — Georges Duroy. — Il ajoutait : « Je suis le rédacteur de la *Vie Française*. »

Puis il indiquait la rue et le numéro, en ayant soin de stipuler : « Vous laisserez chez le concierge. »

Comme il avait encore du temps, il entra chez un lithographe qui fabriquait des cartes à la minute, sous les yeux des passant ; et il s'en fit faire immédiatement une centaine, qui portaient, imprimée sous son nom, sa nouvelle qualité.

Puis il se rendit au journal.

Forestier le reçut de haut, comme on reçoit un inférieur : — Ah ! te voilà, très bien. J'ai justement plusieurs affaires pour toi. Attends-moi dix minutes. Je vais d'abord finir ma besogne. — Et il continua une lettre commencée.

A l'autre bout de la grande table, un petit homme très pâle, bouffi, très gras, chauve, avec un crâne tout blanc et luisant, écrivait, le nez sur son papier, par suite d'une myopie excessive.

Forestier lui demanda : — Dis donc, Saint-Potin, à quelle heure vas-tu interviewer nos gens ?

— A quatre heures.

— Tu emmèneras avec toi le jeune Duroy ici présent, et tu lui dévoileras les arcanes du métier.

— C'est entendu.

Puis, se tournant vers son ami, Forestier ajouta :

— As-tu apporté la suite sur l'Algérie ? Le début de ce matin a eu beaucoup de succès.

Duroy, interdit, balbutia : — Non, — j'avais cru avoir le temps, dans l'après-midi, — j'ai eu un tas de choses à faire, — je n'ai pas pu...

L'autre leva les épaules d'un air mécontent : — Si tu n'es pas plus exact que ça, tu feras ton avenir, toi. Le père Walter comptait sur la copie. Je vais lui dire que ce sera pour demain. Si tu crois que tu seras payé pour ne rien faire, tu tu trompes.

Puis, après un silence, il ajouta : — On doit battre le fer quand il est chaud, que diable !

Saint-Potin se leva : — Je suis prêt, dit-il.

Alors Forestier se renversant sur sa chaise, prit une pose presque solennelle pour donner ses instructions et, se tournant vers Duroy : — Voilà. Nous avons à Paris depuis deux jours le général chinois Li-Tieng-Fao, descendu au Continental et le rajah Taposa-big Ramaderao Pali, descendu à l'hôtel Bristol. Vous allez tour prendre une conversation.

Puis, se tournant vers Saint-Potin : — N'oublie point les principaux points que je t'ai indiqués. Demande au général et au rajah leur opinion sur les menées de l'Angleterre dans l'Extrême Orient, leurs idées sur son système de colonisation et de domination, leurs espérances relatives à l'intervention de l'Europe, et de la France en particulier, dans leurs affaires.

Il se tut, puis il ajouta, parlant à la cantonade : — Il sera on ne peut plus intéressant pour nos lecteurs de savoir en même temps ce qu'on pense en Chine et dans les Indes sur ces questions, qui passionnent si fort l'opinion publique en ce moment.

Il ajouta, pour Duroy : — Observe comment Saint-Potin s'y prendra, c'est un excellent reporter et tâche d'apprendre les ficelles pour vider un homme en cinq minutes.

Puis il recommença à écrire avec gravité, avec l'intention évidente de bien établir les distances, de bien mettre à sa place son ancien camarade et nouveau confrère.

Dès qu'ils eurent franchi la porte, Saint-Potin, se mit à rire et dit à Duroy : — En voilà un faiseur ! Il nous la fait à nous-mêmes. On dirait vraiment qu'il nous prend pour ses lecteurs.

Puis ils descendirent sur le boulevard, et le reporter demanda : — Buvez-vous quelque chose ?

— Oui, volontiers, il fait très chaud.

Ils entrèrent dans un café et se firent servir des boissons fraîches. Et Saint-Potin se mit à parler. Il parla de tout le monde et du journal avec une profusion de détails surprenants.

— Le patron ? Un vrai juif ! Et, vous savez, les juifs ongne les changera jamais. Quelle race ! — Et il cita des traits étonnants d'avarice, de cette avarice particulière aux fils d'Israël, des économies de dix centimes, des marchandages de cuisinière, des rabais honteux demandés et obtenus, toute une manière d'être d'usurier, de prêteur à gages.

« Et avec ça, pourtant, un bon zig qui ne croit à rien et roule tout le monde. Son journal, qui est officieux, catholique, libéral, républicain, orléaniste, tarte à la crème et boutique à treize, n'a été fondé que pour soutenir ses opérations de bourse et ses entreprises de toute sorte. Pour ça il est très fort, et il gagne des millions au moyen de sociétés qui n'ont pas quatre sous de capital... »

Il allait toujours, appelant Duroy mon cher ami.

« Et il a des mots à la Balzac, ce grigou. Figurez-vous que, l'autre jour, je me trouvais dans son cabinet avec cette antique bedole de Norbert, et ce Don Quichotte de Duval, quand Montelin, notre administrateur, arrive, avec sa serviette en maroquin sous le bras, cette serviette que tout Paris connaît. Walter leva le nez et demanda : — Quoi de neuf ?

« Montelin répondit avec naïveté : — Je viens de payer les seize mille francs que nous devions au marchand de papier.

« Le patron fit un bond, un bond étonnant.

— Vous dites ?

— Que je viens de payer M. Privas.

— Mais vous êtes fou !

— Pourquoi ?

— Pourquoi... pourquoi... pourquoi...

« Il ôta ses lunettes, les essuya. Puis il sourit, d'un drôle de sourire qui court autour de ses grosses joues chaque fois qu'il va dire quelque chose de malin ou de fort, et avec un ton goulailleur et convaincu, il prononça : — Pourquoi ? Parce que nous pouvions obtenir là-dessus une réduction de quatre à cinq mille francs.

« Montelin, étonné, reprit : — Mais, monsieur le directeur, tous les comptes étaient réguliers, vérifiés par moi et approuvés par vous...

« Alors le patron, redevenu sérieux, déclara : — On n'est pas naïf comme vous. Sachez, monsieur Montelin, qu'il faut toujours accumuler ses dettes pour transiger. »

Et Saint-Potin ajouta avec un hochement de tête de connaisseur : — Hein ? Est-il à la Balzac, celui-là ?

Duroy n'avait pas la Balzac, mais il répondit avec conviction : — Bigre oui.

(A suivre).